


<b>JOURNAL</b>	<b>SUD OUEST</b>	
<b>DATE</b>	<b>Jeudi 15 février 2024</b>	

## SAINT-OUEN-D'AUNIS

# Le logement de leur locataire tarde à être livré

Les jours se suivent et se ressemblent pour le couple David Desaegher et Nadège Petit, propriétaires d'un logement situé dans la commune, occupé illégalement par leur locataire, Cindy Alego, depuis la résiliation de son bail du 6 février 2022, et condamnée à quitter la maison par le tribunal judiciaire, le 7 novembre 2022. « On est désespéré, soupire Nadège Petit, la locataire est toujours dans les lieux. Son relogement est sans arrêt décalé. Selon le service expulsion de la préfecture, elle doit être relogée aux alentours du 15 février mais ça fait deux mois que l'on nous dit ça. Nous n'avons plus la patience. »

La propriétaire précise les raisons évoquées par les services compétents : « Il fallait laisser le temps aux locataires de son futur logement de partir fin décembre dernier. Ensuite, le logement nécessitait beaucoup de travaux de remise en état qui ont tardé par manque de personnel. A suivi la désinfection des lieux contre les punaises de lit qui nécessite un délai d'attente de quinze jours. » « Et maintenant, il faut laisser le temps à la locataire de faire son déménagement.



**Le couple David Desaegher et Nadège Petit attend toujours que la locataire quitte leur maison.** FRÉDÉRIC AÏTSIALI

C'est juste lamentable », se plaint Nadège Petit.

### Refus des visites

Durant la semaine du 5 février, un huissier s'est déplacé chez la locataire pour lui signifier son expulsion. Dans le même temps, l'agent immobilier qui gère la vente de la maison a informé de l'intérêt de trois personnes, lesquelles se positionnent sur le bien en toute connaissance de cause. Mais la locataire a refusé les demandes de visite, ce que commente Nadège Petit : « Il ne nous reste que quatre mois pour

vendre le bien avant l'expulsion de nos associés, et je crains que les personnes intéressées se lassent d'attendre et abandonnent. »

Avec fatalisme, Nadège Petit déclare : « On baisse les bras. Depuis septembre dernier, on nous mène en bateau (confirmation de l'expulsion), encore deux mois de perdus, et personne ne m'appelle si je ne téléphone pas », et de conclure « tout est décevant, la locataire est dans son droit, et nous, nous devons attendre... ».

**F. A.**